

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD VIENNE**

L'an deux mil seize, le 21 novembre à 16 heures, les membres du Conseil Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville de Gençay, sur la convocation du 8 novembre 2016 de Monsieur André SENECHÉAU.

| Nombre de membres |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice       | Présents | Votants |
| 23                | 17       | 18      |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 8 novembre 2016        |

Etaient présents titulaires :

Ernest COLIN, Danielle MAYTRAUD, Gisèle JEAN, Marie Hélène BOMPAS, Patrick ROYER, Régis SIROT, Michel PAIN, Gilles BOSSEBOEUF, François BOCK, André SENECHÉAU, Vincent BEGUIER, Bernard PORCHER, Armand GEFFROY, Lydie NOIRAULT, Pascal LECAMP

Etaient présents suppléants :

Sylviane SOUBRY a suppléé Jean Marie BATTLE, Yves JEANNEAU, Gérard HUGUENAUD

Etaient présents suppléants :

René MORISSET, Philippe ROSE, Guy SAUVAITRE

A donné pouvoir :

Annie LAGRANGE à Patrick ROYER

Secrétaire : Vincent BEGUIER

SOUS-PRÉFECTURE  
09 DEC. 2016  
MONTMORILLON

| N° et Objet de la délibération                             |
|--|
| 2016-11-24<br>DEBAT<br>D'ORIENTATIONS<br>GENERALES DU PADD |

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L 110 du code de l'urbanisme  
Vu l'article L 121-1 du code de l'urbanisme  
Vu l'article L 122-1 et suivants du code de l'urbanisme portant sur les schémas de cohérence territoriale  
Vu les articles L 122-4 et L 122-4-1 du code de l'urbanisme  
Vu l'article L 122-7 du code de l'urbanisme portant sur un débat sur les orientations générales du PADD  
Vu la loi ENE, dite « grenelle 2 de l'environnement »

Considérant qu'à la suite du diagnostic territorial présenté aux Personnes Publiques Associées le 24 mars 2016, le SCoT Sud Vienne s'est engagé dans l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, en concertation avec les Personnes Publiques Associées et la population du territoire,

Considérant les premiers débats sur le projet de PADD lors des Conseils Syndicaux du 29 avril 2016 et 10 juin 2016 ; lors de la conférence des Maires du 9 septembre 2016 ; et de la réunion des Personnes Publiques Associées du 3 novembre 2016,

Le Conseil Syndical,

**A débattu ce jour des orientations générales du PADD.**

**La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.**

|   |
|---|
| Acte rendu exécutoire après<br>dépôt en sous préfecture |
| Le  |
| Et publication  |
| du  |
| Ou notification ,                                       |
| du  |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Ont Signé au registre les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 A Gençay, le 21 novembre 2016,

Le Président,

  
 André SENECHÉAU

SOUS-PRÉFECTURE  
 09 DEC. 2016  
 MONTMORILLON